

Comptes individuels

Au 31 décembre 2007

Bilan

<i>ACTIF (en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Opérations interbancaires et assimilées	107 192	128 008
Caisse, banques centrales (*)	43 014	102 899
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	0	0
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	64 178	25 109
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	195 565	175 045
Opérations avec la clientèle (Notes 4 et 9)	9 538 133	8 561 069
Opérations sur titres	671 564	495 800
Obligations et autres titres à revenu fixe (Notes 5 et 9)	263 026	154 508
Actions et autres titres à revenu variable (Notes 5 et 9)	408 538	341 292
Valeurs immobilisées	509 192	501 709
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6, 7,9)	428 733	438 147
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	31 891	12 050
Immobilisations incorporelles (Note 7)	1 259	1 497
Immobilisations corporelles (Note 7)	47 309	50 015
Capital souscrit non versé		
Actions propres	117	119
Comptes de régularisation et actifs divers	174 461	182 602
Autres actifs (Note 8)	70 657	52 288
Comptes de régularisation (Note 8)	103 804	130 314
TOTAL ACTIF	11 196 224	10 044 352

* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Créances sur Etablissement de crédit"

<i>PASSIF (en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2006
Opérations interbancaires et assimilées	257	397
Banques centrales (*)		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	257	397
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	6 710 642	6 089 219
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	2 705 481	2 358 970
Dettes représentées par un titre (Note 12)	184 810	113 215
Comptes de régularisation et passifs divers	169 074	134 057
Autres passifs (Note 13)	88 471	66 274
Comptes de régularisation (Note 13)	80 603	67 783
Provisions et dettes subordonnées	300 527	295 309
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	150 295	130 028
Dettes subordonnées (Note 18)	150 232	165 281
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	26 274	26 274
Capitaux propres hors FRBG (Note 19)	1 099 159	1 026 911
Capital souscrit	64 836	64 836
Primes d'émission	254 541	254 541
Réserves	695 911	625 774
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	746	1
Résultat de l'exercice	83 125	81 759
TOTAL PASSIF	11 196 224	10 044 352

Hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
ENGAGEMENTS DONNES	1 774 411	1 554 988
Engagements de financement	1 458 577	1 305 386
Engagements de garantie	315 834	244 766
Engagements sur titres		4 836
ENGAGEMENTS RECUS	2 351 765	1 583 006
Engagements de financement	9 152	
Engagements de garantie	2 342 613	1 583 006
<i>Notes concernant le hors bilan (autres informations) :</i>		
<i>- Opérations de change au comptant et à terme : note 23</i>		
<i>- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22.2</i>		

Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés (Note 25)	453 446	414 145
Intérêts et charges assimilées (Note 25)	- 282 195	- 231 049
Revenus des titres à revenu variable (Note 26)	32 820	23 887
Commissions (produits) (Note 27)	139 919	136 919
Commissions (charges) (Note 27)	- 16 876	- 15 346
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 28)	559	357
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 29)	11 613	9 373
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 30)	32 338	25 705
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 30)	- 2 365	- 1 761
PRODUIT NET BANCAIRE	369 259	362 230
Charges générales d'exploitation (Note 31.1)	- 196 993	- 189 586
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 11 814	- 14 988
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	160 452	157 656
Coût du risque (Note 32)	- 37 295	- 41 409
RESULTAT D'EXPLOITATION	123 157	116 247
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 33)	1 437	- 519
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	124 594	115 728
Résultat exceptionnel (Note 34)	- 1 401	- 1 751
Impôt sur les bénéfices (Note 35)	- 40 068	- 32 218
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	83 125	81 759

Note 1 - Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice

A - Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8 allée des Collèges, 18920 Bourges Cédex 9.

Son n° d'immatriculation est 398824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2007, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,09% du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001. Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,16 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 12 552 962 actions propres, soit 0,75 % du capital.

Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25 % de la Caisse régionale au travers de la détention globale des Certificats Coopératifs d'Associés et de 5,70 % des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe cen-

tral, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Note 1.1. Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en «Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires».

Note 1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA. Elles sont transférées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites «avances-miroir» (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25% puis 33,33 % et enfin 50 % depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières

entre Crédit Agricole SA et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole SA une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole SA sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Note 1.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les «Opérations internes au Crédit Agricole».

Note 1.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Note 1.5. Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Note 1.6. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en «Comptes créditeurs de la clientèle».

Note 1.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en «Dettes représentées par un titre» ou «Provisions et dettes subordonnées».

B - Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation capital SAS Rue La Boétie

Les Caisses régionales ont participé à l'augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie par une capitalisation des avances en compte courant versées en 2006. Pour la Caisse régionale Centre Loire cela représente un montant de 64,7 millions d'euros. Cette augmentation de capital a permis à la SAS Rue La Boétie de souscrire à hauteur de son augmentation de capital à l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA afin de permettre le développement du groupe à l'international.

Développement du Groupe à l'international

Par ailleurs, compte tenu de la volonté des Caisses régionales de participer directement au plan de développement du groupe, la SAS Sacam International a été créée, en décembre 2006, afin de porter les investissements communs des Caisses régionales à l'international.

Concernant la participation de Crédit Agricole Centre Loire dans Sacam International une libération du capital s'est faite sur l'année pour un montant de 17 millions d'euros portant ainsi les versements en capital à 24,4 millions d'euros sur un engagement total de 28,1 millions d'euros.

Avances en compte courant SAS Rue La Boétie

Une convention d'avances en compte courant a été mise en place entre la SAS Rue La Boétie et la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire qui détient 2,87 % du capital de la SAS, suite à l'Assemblée Générale de la SAS Rue La Boétie du 27 septembre 2007.

Cette convention a pour but de permettre la reprise de la politique de relation dans la limite globale de 400 millions d'euros en faisant appel aux Caisses régionales via des avances en compte courant rémunérées.

En effet, la SAS Rue La Boétie, qui a pour objectif de se situer aux alentours de 55 % du capital de Crédit Agricole SA, en détient aujourd'hui 54,09 % suite aux augmentations successives de capital.

Le montant maximum des avances attribuables à Crédit Agricole Centre Loire est de 11 479 000 euros, assorti d'un montant complémentaire de 1 147 900 euros dans le cas où certaines Caisses régionales ne participeraient pas à hauteur de leur quote-part dans le capital.

Marchés financiers

Dans le contexte de la crise financière, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a procédé à la revue de ses expositions et des effets induits et n'a pas identifié d'éléments défavorables non pris en compte dans l'arrêté des comptes au 31 décembre 2007.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

Le changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent le point suivant :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique à compter du 1^{er} janvier 2007 l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété. L'impact sur la situation nette à l'ouverture est de 743 milliers d'euros en report à nouveau.

Note 2.1 Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005 modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès des contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 13 730 milliers d'euros.

Une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 3 169 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Les intérêts des créances déclassées en créances douteuses sont provisionnés à 100 %.

Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Provisionnement du risque de crédit non avéré

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles (s'élevant à 3 405 milliers d'euros au 31 décembre 2007) ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II (la provision base collective s'élevant à 94 103 milliers d'euros au 31 décembre 2007). Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

Note 2.2 Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité

de la réglementation comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement, et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie pour des montants significatifs au 31 décembre 2007.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet d'une dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement.

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré de dépréciation au titre des moins-values latentes.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêté des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie pour des montants significatifs au 31 décembre 2007.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Note 2.3 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais

sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note 2.4 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante au 31 décembre 2007.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Note 2.5 Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole SA, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est engagée, dans la limite de ses fonds propres, à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole SA au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole SA (dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole SA, au cours de l'exercice 2001, un « Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité ».

Note 2.6 Engagements en matière de retraite, de pré-retraite, d'indemnités de fin de carrière

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par PREDICA dans son contrat d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'AXA (prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les Caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements « retraite » mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, lorsque ces engagements ne sont pas entièrement couverts par une police d'assurance.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation, diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la

juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les différentes polices d'assurance sont listées en note 16.

Note 2.7 Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire liée à sa participation à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières.

Selon les fondements des GIE, cette provision sera reprise au fur et à mesure :

- des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net,
- ou des avances consenties par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à ces GIE.

Note 2.8 Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Note 2.9 Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant de la position de change opérationnelle s'élève à 5 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Note 2.10 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrées dans le compte « Fonds pour risques bancaires généraux » une provision pour risques de crédit et une provision pour risque de taux.

Note 2.11 Instruments financiers à terme et conditionnels

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

- **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

- **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur notionnelle des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	DURÉE RÉSIDUELLE							
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31.12.2007	Total 31.12.2006
CRÉANCES								
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Comptes et prêts : à vue	58 568				58 568	87	58 655	19 590
Prêts subordonnés				5 478	5 478	45	5 523	5 519
TOTAL	58 568	0	0	5 478	64 046	132	64 178	25 109
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							64 178	25 109
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE ⁽¹⁾								
Comptes ordinaires	59 258				59 258	40	59 298	48 427
Comptes et avances à terme	78 963	20 431	4 086		103 480	327	103 807	39 658
Prêts subordonnés				32 400	32 400	60	32 460	86 960
TOTAL	138 221	20 431	4 086	32 400	195 138	427	195 565	175 045
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							195 565	175 045

Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 92 730 milliers d'euros

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 16 080 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale

⁽¹⁾ Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	DURÉE RÉSIDUELLE							
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31.12.2007	Total 31.12.2006
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
Créances commerciales	53 631	432	0	0	54 063	1145	55 208	60 249
Autres concours à la clientèle	1 153 157	1 254 356	2 983 840	4 058 652	9 450 005	82010	9 532 015	8 584 789
Valeurs reçues en pension livrée					0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs							162 524	125 144
VALEURS BRUTES							9 749 747	8 770 182
Dépréciations							- 211 614	- 209 113
VALEURS NETTES AU BILAN							9 538 133	8 561 069

Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 54 746 milliers d'euros.

Les encours restructurés au 31 décembre 2007 s'élèvent à 13 730 milliers d'euros.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31.12.2007					31.12.2006				
	Encours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 569 024	97 324	60 021	77 835	49 912	4 048 373	96 669	58 377	75 078	49 191
Agriculteurs	1 043 057	42 718	24 741	30 400	21 277	1 002 750	39 377	23 095	28 203	20 627
Autres professionnels	1 304 622	69 158	44 607	50 832	39 171	1 204 543	71 909	41 458	50 428	37 007
Sociétés financières	140 852	1 868	523	1 795	478	80 632	818	388	742	342
Entreprises	1 842 654	61 734	33 312	50 073	29 754	1 643 738	66 712	36 442	53 983	32 817
Collectivités publiques	816 756					757 371	418		83	
Autres agents économiques	32 782	870	653	679	594	32 774	1 360	689	597	486
TOTAL	9 749 747	273 672	163 857	211 614	141 186	8 770 183	277 263	160 449	209 114	140 470

Note 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	2007				2006
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	31.12.2007
Obligations et autres titres à revenu fixe :					
Emis par organismes publics				9 862	9 862
Autres émetteurs		119 241		130 685	249 926
- dont surcote restant à amortir					0
- dont décote restant à amortir					0
Créances rattachées		151		3 154	3 305
Dépréciations		- 67		0	- 67
Valeurs nettes au bilan		119 325		143 701	263 026
Actions et autres titres à revenu variable	127	393 506	16 281		409 914
- dont actions propres	117				117
Dépréciations		- 1 200	- 58		- 1 258
Valeurs nettes au bilan	127	392 306	16 223	0	408 656
Total net	127	511 631	16 223	143 701	671 682

Commentaires : valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 28 876 milliers d'euros au 31/12/2007, contre 30 334 milliers d'euros au 31/12/2006.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité portefeuille s'élève à 1 284 milliers d'euros au 31/12/2007.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	Encours nets 31.12.2007	Encours nets 31.12.2006
Administration et banques centrales (y compris Etats)	8 053	11 126
Établissements de crédit	215 544	103 736
Sociétés financières	413 783	359 926
Collectivités locales	1 933	2 376
Entreprises, assurances et autres clientèles	32 251	18 635
Valeurs nettes au bilan	671 564	495 800

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

En milliers d'euros	31.12.2007				31.12.2006			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	259 788	0	409 797	669 585	151 529		341 393	492 922
dont titres cotés	150 547		11		147 798		11	
dont titres non cotés ⁽¹⁾	109 241		409 786	519 027	3 731		341 382	345 113
Créances rattachées	3 305			3 305	2 979			2 979
Dépréciations	67		1 259	1 326			101	101
Valeurs nettes au bilan	263 026	0	408 538	671 564	154 508	0	341 292	495 800

Commentaires

⁽¹⁾ Dont OPCVM français de capitalisation 372 915 milliers d'euros
Dont OPCVM étrangers de capitalisation 19 381 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2007 :

En millions d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	67	69
OPCM obligataires	41	44
OPCM actions	7	7
OPCM autres	278	299
TOTAL	393	419

Note 5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	31.12.2007	31.12.2006
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	106 965	26 973	73 941	51 910	259 789	3 305	263 094	154 508
Dépréciations					0		67	0
VALEUR NETTE AU BILAN					259 789	3 305	263 027	154 508

Note 6 - Tableau des titres de participation et de filiales

INFORMATIONS FINANCIÈRES	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Brutes	Nettes			
<i>En milliers d'euros</i>						
FILIALES ET PARTICIPATION						
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ		429 431	428 120			
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit		356 073	356 073			
- Participations dans des établissements de crédit (détail)						
SAS RUE LA BOETIE	2,87	356 073	356 073	0		
- Autres parts dans les entreprises liées (détail)		15 417	15 409	16 093		
INFOR CENTRE	99,80	877	877	0	46	N/C
IMMO CENTRE CONSEIL	100	32,3	32,3			
INVESTI CENTRE	100	7,5	0	8		
SAS CENTRE LOIRE EXPANSION	100	6 000	6 000	0	-169	N/C
SAS CENTRE LOIRE IMMOBILIER	100	5 000	5 000	574	-154	N/C
SAS CENTRE LOIRE INVESTISSEMENT	100	3 000	3 000	3 762	-30	N/C
SAS CENTRE LOIRE PROMOTION	100	500	500	11 749	-19	N/C
- Autres titres de participations (détail)		57 942	56 642	8 033		
CEDICAM	1,42	198,47	198,47	0		
TLJ	1,45	224,00	72,95	0		
ATTICA	1,79	125,58	125,58	0		
SACAM PARTICIPATIONS	1,89	4,75	4,75	0		
VAUBAN FINANCE	2	440	431	0		
SIRCA	2,04	0,15	0,15	0		
CENTRE CAPITAL DVT	2,05	228,45	228,45	0		
SEMDO	2,19	16,80	16,80	0		
SACAM ASSURANCE CAUTION	2,37	213,08	213,08	0		
ORLEANS GESTION	2,50	37,15	37,15	0		
CREDIT AGRICOLE TITRES	2,59	677	677	0	75	N/C
SACAM FIRECA	2,73	2 040	1 342	0		N/C
CIDE 45 (en liquidation)	2,75	7,62	0,00	0		
SACAM SANTEFFI	2,76	118,65	62,98	0		
SAS PROGICA	2,77	202,40	202,40	0		
COURCELLES	2,84	4,28	4,28	0		
SAS MIROMESNIL	2,85	1,09	1,09	0		
SAS SEGUR	2,85	1,09	1,09	0		
SCICAM	2,92	423,96	423,96	0		
SAEM LOIRE ET NOHAIN	3	10,06	10,06	0		
SEMTAO	3	23,78	23,78	0		
SACAM INTERNATIONAL	3,12	28 115	28 115	0	N/C	N/C
SACAM DEVELOPPEMENT	3,16	23 060	23 060	7 124		N/C
SACAM PLEINCHAMP	3,20	268,81	108,78	0		
SACAM MACHINISME	3,62	109,14	109,14	0		
SEM VIERZON	3,70	18,51	18,51	0		
SACAM	3,89	217,27	217,27	0		
SACAM SQUARE HABITAT	5,76	41,57	41,57	0		
SAFER BOURGOGNE	6,14	41,92	41,92	0		
MATENIN SA	8,57	182,94	0,00	0		
SAFER DU CENTRE	10,63	95,97	95,97	0		
CENTRE MONETIQUE MEDITERRANEEN	12,50	2,43	2,43	412		
SEPAC	12,77	0,97	0,97	0		
SACAM CENTRE	20,88	670	670	0	N/C	N/C
SEPAL	23,33	42	32	0		
NEVERS COM	90	51,61	51,61	473		
STE AMANDOISE	96,55	24,61	0,00	25		
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1 % DU CAPITAL DE L'ENTITÉ		333	333			
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)						
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)						
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)						
- Autres titres de participations (ensemble)		333	333	9 888		
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS		429 764	428 453	34 013		

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	15 410		7 910	
Titres cotés				
Avances consolidables	16 085		4 098	
Créances rattachées	397		42	
Dépréciations				
Valeur nette au bilan	31 892	32 260	12 050	12 367
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	413 994		363 564	
Titres cotés				
Avances consolidables	11 460		74 921	
Créances rattachées	150		222	
Dépréciations	- 1 356		- 2 806	
Sous-total titres de participation	424 248	691 378	435 900	927 681
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 304		1 056	
Titres cotés				
Avances consolidables	4 161		2 942	
Créances rattachées	41		15	
Dépréciations	- 3 020		- 1 766	
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 486	4 773	2 247	0
Valeur nette au bilan	428 734	696 151	438 147	927 681
Total des titres de participation	460 626	728 411	450 197	940 048

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

En milliers d'euros	31.12.2007				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Parts dans les entreprises liées :	12 008				12 008
Valeurs brutes	7 910	7 500			15 410
Avances consolidables	4 098	17 527	5 540		16 085
Dépréciations					
Valeur nette au bilan part entreprises liées	12 008	25 027	5 540	0	31 495
Titres de participation :	435 680	72 343	83 924	0	424 099
Valeurs brutes	363 564	71 161	20 731		413 994
Avances consolidables	74 921	1 361	64 821		11 461
Dépréciations	- 2 806	- 179	- 1 628		- 1 356
Autres titres détenus à long terme :	2 232	240	1 045	3 018	4 445
Valeurs brutes	1 056		770	3 018	3 304
Avances consolidables	2 942	2 848	1 629		4 161
Dépréciations	- 1 765	- 2 608	- 1 354		- 3 020
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	437 912	72 583	84 969	3 018	428 544
Créances rattachées	279	1 126	817		588
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	450 199	98 736	91 326	3 018	460 624

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2007				
	Valeur en début d'exercice	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	Valeur à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles d'exploitation	48 499	7 097	9 381	0	46 215
Valeurs brutes	135 340	18 201	9 867		143 674
Amortissements et dépréciations	86 841	11 104	486		97 458
Immobilisations corporelles hors exploitation	543	0	0	0	543
Valeur nette au bilan	49 042	7 097	9 381	0	46 758
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	7 084	472	41		7 515
Amortissements et dépréciations	5 588	710	42		6 257
Valeur nette au bilan	1 497	-238	-1	0	1 259
Appels de fonds et avances aux SCI	473				473
Titres SCI d'exploitation	500		424		76
TOTAL	51 512	6 859	9 803	0	48 568

Note 7.1 Variation de l'actif immobilisé

Les Certificats Coopératifs d'Investissements auto-détenus sont conservés à l'actif du bilan. Le montant des actions propres détenues par le Crédit agricole Centre Loire au 31 décembre 2007 est de 116 740 euros sur la base du cours de bourse de 41,50 euros, soit 2813 titres. Durant l'exercice,

il a été acheté 2 931 titres et vendu 2 137 titres. Il est précisé que la Caisse régionale a déjà mis en œuvre un programme de rachat de ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement, suivant l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires du 27 mars 2007. Ce programme précédent, qui avait pour objectifs la régularisation de cours et les interventions en fonction des situations de marché, envisageait un montant maximal

de 8 567 724 euros, pour une fourchette de cours d'intervention située entre 100 euros, prix maximal d'achat et 25 euros (hors frais) prix minimal de revente.

Il est rappelé par ailleurs que la Caisse régionale dispose d'un contrat de liquidité avec Crédit Agricole SA conformément à la charte de l'AFEI approuvée par l'AMF.

Note 8 - Autres actifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
- Instruments conditionnels achetés	678	753
- Comptes de règlement et de stock	315	487
- Débiteurs divers	69 665	51 048
Valeur nette au bilan	70 657	52 288
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	24 968	49 440
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	20	8
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance	78 445	79 075
- Autres comptes de régularisation	368	1 793
Valeur nette au bilan	103 804	130 314
Total comptes de régularisation et actifs divers	174 461	182 602

⁽¹⁾ les montants sont indiqués en net et incluent les créances rattachées

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

En milliers d'euros	Solde au 31.12.06	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31.12.07
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur créances clientèle	209 113	85 814	81 593	1 719	- 1	211 614
Opérations sur titres	4 673	4 406	3 377			5 702
Autres valeurs immobilisées	1 265	41	43		1	1 264
Total des dépréciations - Actif	215 051	90 261	85 013	1 719	0	218 580

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros								
DETTES	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2007	31.12.2006
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
à vue	257				257		257	397
VALEURS AU BILAN	257	0	0	0	257	0	257	397
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE ⁽¹⁾								
Comptes ordinaires	434 811				434 811	1 093	435 904	359 531
Comptes et avances à terme	713 506	1 250 734	2 223 810	2 071 071	6 259 121	15 618	6 274 739	5 729 688
VALEURS AU BILAN	1 148 317	1 250 734	2 223 810	2 071 071	6 693 932	16 711	6 710 642	6 089 219

⁽¹⁾ Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros								
DETTES	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2007	31.12.2006
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	2 086 443				2 086 443	97	2 086 540	2 052 465
Comptes d'épargne à régime spécial :	45 837				45 837		45 837	44 088
- à vue	45 837				45 837		45 837	44 088
Autres dettes envers la clientèle	256 057	64 003	239 815	6 613	566 488	6 615	573 103	262 416
- à terme	256 057	64 003	239 815	6 613	566 488	6 615	573 103	262 416
VALEURS AU BILAN	2 388 337	64 003	239 815	6 613	2 698 768	6 712	2 705 481	2 358 969

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle par agents économiques

En milliers d'euros		
	31.12.2007	31.12.2006
Particuliers	1 566 564	1 325 651
Agriculteurs	291 900	220 501
Autres professionnels	207 259	177 075
Société financières	35 116	1 945
Entreprises	512 530	522 963
Collectivités publiques	4 024	23 506
Autres agents économiques	88 088	87 329
TOTAL	2 705 481	2 358 970

Note 12 - Dettes représentées par un titre : analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros								
DETTES	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2007	31.12.2006
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE								
Titres de créances négociables ⁽¹⁾	159 436	23 278	952		183 666	1 143	184 810	113 215
VALEURS AU BILAN	159 436	23 278	952		183 666	1 143	184 810	113 215

⁽¹⁾ Les émissions de TCN des Caisses régionales sont réputées être faites en France

Note 13 - Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
AUTRES PASSIFS ⁽¹⁾		
- Instruments conditionnels vendus	1	15
- Comptes de règlement et de négociation	1 064	849
- Créiteurs divers	73 536	35 156
- Versements restant à effectuer sur titres	13 869	30 254
Valeurs nettes au bilan	88 471	66 274
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	1 809	2 693
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	309	424
- Produits constatés d'avance	23 269	14 649
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	11 662	11 052
- Autres charges à payer	40 696	34 766
- Autres comptes de régularisation	2 859	4 199
Valeurs nettes au bilan	80 603	67 783
Total comptes de régularisation et passifs divers	169 074	134 057

⁽¹⁾ les montants incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ les montants sont indiqués en net.

Note 14 - Provisions

En milliers d'euros	Solde au 31.12.2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Solde au 31.12.2007
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0	2 210	1 920	290	0
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 420	1	7	94	1 320
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	7 881	2 244	0	3 596	6 530
- Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾	0	3 846		3	3 843
- Provisions pour litiges et garanties de passif	6 389	1 925	66	3 329	4 919
- Provisions pour risques de crédit ⁽²⁾	76 635	22 760	551	1 159	97 509
- Provisions pour risques opérationnels	17 243	5 824	605	4 745	17 717
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	15 330	2 480	0	3 780	14 030
- Autres provisions ⁽³⁾	5 130	2 859	3 622	116	4 427
Valeur au bilan	130 028	44 149	6 771	17 112	150 295

⁽¹⁾ Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

⁽²⁾ Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

⁽³⁾ Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

Commentaires

Droits à DIF au 31/12/2007 : 149 959 heures.

Droits à DIF non consommés : 149 788 heures.

L'accord national prévoit que le DIF doit être exercé hors temps de travail, conformément à la loi du 4 mai 2004.

Cependant la volonté des Caisses régionales est de faire réaliser les formations, relevant de l'adaptation au poste de travail, de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés, pendant le temps de travail.

La Caisse régionale Centre Loire est allée au delà en précisant que « les parties signataires conviennent que toute formation à l'initiative ou validée par l'entreprise n'entrera pas dans le droit individuel à la formation des salariés ».

Note 15 - Épargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan

épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur.

Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec l'avis CNC n° 2006-12 du 31 mars 2006 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	152	98
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	835	839
Ancienneté de plus de 10 ans	749	892
Total plans d'épargne-logement	1 736	1 829
Total comptes épargne-logement	342	346
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 078	2 175

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement :	22	30
Comptes épargne-logement :	76	78
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	98	108

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	1
Ancienneté de plus de 10 ans	4	7
Total plans d'épargne-logement	5	9
Total comptes épargne-logement	9	6

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

En milliers d'euros	31.12.2006	Dotations	Reprises	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	8 930		3 600	5 330
Comptes épargne-logement :	6 400	2 480	180	8 700
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 330	2 480	3 780	14 030

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des coti-

sations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

	31.12.2007	31.12.2006
Dettes actuarielle au 31.12.2006	38 518	32 900
Coûts des services rendus sur la période	1 212	1 523
Effet de l'actualisation	1 330	852
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 1 434	- 1 195
Gains / pertes actuariels *	- 8 444	4 438
Dette actuarielle au 31.12.2007	31 182	38 518

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

	31.12.2007	31.12.2006
Coûts des services rendus sur la période	1 212	1 523
Effet de l'actualisation	1 330	852
Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 592	- 1 314
Amortissement du coût des services passés		813
Autres gains ou pertes	1 098	66
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 049	1 940

Variations de juste valeur des actifs des régimes

	31.12.2007	31.12.2006
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31.12.2006	38 574	32 881
Rendement attendu des actifs	1 592	1 314
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	- 9 543	3 476
Cotisation de l'employeur	2 399	2 098
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 1 434	- 1 195
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31.12.2007	31 589	38 574

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour nos indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite.
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite.
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale.
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Variations de la provision

	31.12.2007	31.12.2006
Provisions / actifs au 31.12.2006	56	- 102
Cotisation de l'employeur	2 399	2 098
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2 049	- 1 940
Provisions actifs au 31.12.2007	406	56

Rendement des actifs des régimes

RENDEMENT DES ACTIFS DE REGIME			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrats tiers sur engagement de retraite
4,00 %	4,15 %	4,15 %	4,60 %

Hypothèses actuarielles utilisées

TAUX D'ACTUALISATION SUR 2007			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
4,27 %	4,73 %	4,86 %	4,30 %

Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Risque de crédit	15 549	15 549
Risque de taux	10 725	10 725
Valeurs au bilan	26 274	26 274

Note 18 - Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle ...

En milliers d'euros	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31.12.2007	31.12.2006
DETTES SUBORDONNEES								
Dettes subordonnées à terme				10 000	10 000	4	10 004	10 005
C/C bloqués des Caisses Locales		10 051	86 125	36 289	132 465	7 763	140 228	155 276
VALEURS AU BILAN				46 289	142 465	7 767	150 232	165 281

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 7 763 milliers d'euros.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)

En milliers d'euros	Capitaux propres					
	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2005	64 836	815 326	- 4 309		80 104	955 957
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2005					- 10 804	- 10 804
Affectation du résultat social 2005		64 990	4 310		- 69 300	0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2006					81 759	81 759
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2006	64 836	880 315	1	0	81 759	1 026 911
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					- 11 621	- 11 621
Variation des primes et réserves			- 1			- 1
Affectation du résultat social 2006		70 138			- 70 138	
Résultat de l'exercice 2007					83 125	83 125
Autres variations			746			746
Solde au 31 Décembre 2007	64 836	950 453	746	0	83 125	1 099 159

Note 20 - Composition des fonds propres

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Capitaux propres	1 099 160	1 026 911
Fonds pour risques bancaires généraux	26 274	26 274
Dettes subordonnées et titres participatifs	150 232	165 281
Total des fonds propres	1 275 666	1 218 468

Note 21 - Opérations en devises non dénouées

En milliers d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
OPÉRATIONS DE CHANGE				
Opérations de change à terme	26 098	26 079	15 609	15 601
Devises	12 872	12 872	7 756	7 756
Euros	13 226	13 207	7 853	7 845
TOTAL	26 098	26 079	15 609	15 601

Note 22 - Opérations sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros				31.12.2007	31.12.2006
TYPE D'OPÉRATION		Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture		
OPÉRATIONS FERMES					
Opérations de gré à gré		1 527 810	0	1 527 810	1 684 329
- Swaps de taux d'intérêt		1 527 810		1 527 810	1 684 329
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES					
Opérations sur marchés organisés		3 299	3 299	6 598	2 422
- Instruments de taux de change à terme conditionnels	Achetés	1 631	1 668	3 299	1 211
	Vendus	1 668	1 631	3 299	1 211
Opérations de gré à gré		37 094	0	37 094	41 345
- Instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels :	Achetés	37 094		37 094	41 345
Dérivés de crédit		0	202 532	202 532	202 532
- Contrats de dérivés de crédit :	Vendus		202 532	0	202 532
TOTAL		1 568 203	205 831	1 774 034	1 930 628

Note 22.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

En milliers d'euros	Répartition par durée restant à courir								
	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 ≤ 5 ans	> 5 ans
- Swaps de taux d'intérêt	152 356	1 227 935	147 520	152 356	1 227 935	147 520			
- Instruments de taux de change à terme conditionnel	6 597			6 597					
- Caps, Floors, Collars	4 250	15 571	17 272	4 250	15 571	17 272			
- Autres		202 532			202 532				
Sous total	163 203	1 446 038	164 792	163 203	1 446 038	164 792	0	0	0
- Opérations de change à terme	52 177			52 177					
Total général	215 380	1 446 038	164 792	215 380	1 446 038	164 792	0	0	0

Note 22.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31.12.2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel
- Swaps de taux d'intérêt	21 660	1 527 810
- Caps, Floors, Collars	1 143	37 094
- Contrats de dérivés de crédit	22	202 532
- Instruments de taux de change		6 598
Total général	22 825	1 774 034

Note 22.3 Informations sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERÊT ET DE DEVISES	Micro-couverture	Macro-couverture
En milliers d'euros		
Contrats d'échange de taux	497 303	1 030 000

Note 23 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

En milliers d'euros	Etablissements financiers de l'OCDE	Groupe Crédit Agricole	Autres contreparties
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	59 159	1 289 223	216 520
Opérations sur instruments de taux de change		6 600	
Opérations sur autres instruments		202 532	

Note 24 - Engagements donnés aux entreprises liées

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 015 millions d'euros.

Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

PRODUITS NETS D'INTERETS (en milliers d'euros)		
	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts et produits assimilés	453 446	414 145
- sur opérations avec les établissements de crédit	1 173	2 913
- sur opérations internes au Crédit Agricole	18 990	15 603
- sur opérations avec la clientèle	418 122	374 037
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 336	6 585
- autres intérêts et produits assimilés	6 825	15 007
Intérêts et charges assimilées	282 195	231 049
- sur opérations avec les établissements de crédit	86	76
- sur opérations internes au Crédit Agricole	253 989	217 125
- sur opérations avec la clientèle	22 210	11 454
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 910	2 394
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	171 251	183 096

Note 26 - Revenus des titres

En milliers d'euros	31.12.2007		31.12.2006	
	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable	Titres à revenu fixe	Titres à revenu variable
Titres de participation et parts dans les entreprises liées		32 820		23 887
Titres de placement	2 030		1 285	
Titres d'investissement	6 306		5 300	
Total	8 336	32 820	6 585	23 887

Note 27 - Produit net des commissions

En milliers d'euros	31.12.2007			31.12.2006		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	270	171	99	314	86	228
- Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 232	7 784	12 448	19 984	5 816	14 168
- Sur opérations avec la clientèle	42 971	582	42 389	38 673	451	38 222
- Sur opérations de change	127		127	106	1	105
- Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	76 010	7 980	68 030	77 728	8 724	69 004
- Provision pour risques sur commissions	308	359	- 51	114	269	- 155
TOTAL	139 919	16 876	123 042	136 919	15 346	121 573

⁽¹⁾ dont prestations d'assurance-vie : 16 436 milliers d'euros

Note 28 - Gains ou pertes des opérations sur le portefeuille de négociation

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
Solde des opérations sur titres de transaction	- 39	22
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	344	119
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	254	216
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	559	357

Note 29 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
TITRES DE PLACEMENT		
Dotations aux dépréciations	1 455	2 541
Reprises de dépréciations	289	2 453
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	- 1 166	- 88
Plus-values de cession réalisées	14 649	11 939
Moins-values de cession réalisées	1 779	2 478
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	12 870	9 461
Frais d'acquisition	- 32	0
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	11 672	9 373
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
Dotations aux dépréciations	163	0
Reprises de dépréciations	105	0
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	- 58	0
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	- 58	0
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	11 613	9 373

Note 30 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2007	31.12.2006
Autres produits d'exploitation bancaire	32 338	25 705
Produits divers	32 338	25 705
Total des autres produits d'exploitation bancaire	32 338	25 705
Autres charges d'exploitation bancaire	2 365	1 761
Charges diverses	2 312	1 685
Quote part des opérations faites en commun	53	52
Refacturation et transfert de charges		24
Total des autres charges d'exploitation bancaire	2 365	1 761
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	29 973	23 944

Note 31.1 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements ⁽¹⁾	71 429	69 373
Charges sociales	35 235	33 717
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	9 561	9 517
Intéressement et participation	13 716	13 600
Impôts et taxes sur rémunérations	8 535	8 454
Transfert de charges	- 717	- 2 716
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	128 198	122 428
FRAIS ADMINISTRATIFS		
Impôts et taxes	5 027	5 668
Services extérieurs	64 245	61 804
Autres frais administratifs	- 476	- 314
TOTAL DES FRAIS ADMINISTRATIFS	68 796	67 158
VALEUR NETTE AU BILAN	196 993	189 586

⁽¹⁾ Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste « salaires et traitements ».

Note 31.2 Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31.12.2007	31.12.2006
CADRES	470	442
NON CADRES	1 688	1 685
TOTAL	2 158	2 127

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux Administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2007 est de 490 466 euros brut (CSG-RDS inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élèvent au 31/12/2007 à 2 279 435 euros.

Note 32 - Coût du risque

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- 109 639	- 121 399
Dépréciations de créances douteuses	- 98 741	- 104 521
Autres provisions et dépréciations	- 10 898	- 16 878
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	87 214	89 573
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	72 150	86 121
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	15 064	3 452
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	- 22 425	- 31 826
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	- 721	- 851
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	- 15 774	- 7 857
Décote sur prêts restructurés	- 1 297	- 1 660
Récupérations sur créances amorties	2 920	785
Pertes sur risques opérationnels		
COÛT DU RISQUE	- 37 295	- 41 409

⁽¹⁾ Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 14 735 milliers d'euros

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 039 milliers d'euros

⁽²⁾ Dont 3 291 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

⁽³⁾ Dont 8 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

⁽⁴⁾ Dont 14 735 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	31.12.2007	31.12.2006
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS	2 787	477
- des parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 787	477
REPRISES DE DEPRECIATIONS	2 982	433
- des parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 982	433
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	195	- 44
- des parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	195	- 44
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES	3 338	
- sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 338	
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	2 769	163
- sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 417	
- pertes sur créances liées à des titres de participation	1 352	163
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	569	- 163
- sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	569	- 163
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	765	- 207
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- plus values de cession	682	15
- moins values de cession	10	327
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	672	- 312
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	1 437	- 519

Note 34 - Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2007, s'élevant à 1 416 milliers d'euros, correspondent à des charges informatiques liées au GIE informatique communautaire.

Les charges exceptionnelles de l'exercice 2006 s'élevant à 1 750 milliers d'euros, correspondent à :

- des charges informatiques liées à la mise en place d'un GIE informatique communautaire pour 1 580 milliers d'euros.
- des charges liées à l'arrivée de LCL dans le Gie Titres pour 170 milliers d'euros.

Note 35 - Impôt sur les bénéfices

	31.12.2007	31.12.2006
Impôt courant	40 550	32 821
Impôt exceptionnel	- 482	- 603
IMPÔT SUR LES BENEFICES	40 068	32 218

Note 36 - Informations relatives aux résultats des activités

Formation du produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2007

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
FORMATION DU PNB			
Produits nets d'intérêts	166 578		166 578
Revenus des titres à revenus variables		38 556	38 556
Produits nets des commissions	123 883		123 883
Produits nets sur opérations financières		11 607	11 607
Autres produits nets d'exploitation	28 637		28 637
Produit net bancaire	319 097	50 162	369 259

Formation du produit net bancaire par secteur d'activité au 31 décembre 2006

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
FORMATION DU PNB			
Produits nets d'intérêts	177 026		177 026
Revenus des titres à revenus variables		30 293	30 293
Produits nets des commissions	122 598		122 598
Produits nets sur opérations financières		9 394	9 394
Autres produits nets d'exploitation	22 918		22 918
Produit net bancaire	322 542	39 687	362 230

Note 37 - Affectation des résultats

	31.12.2007	31.12.2006
Intérêts aux parts sociales	1 704	1 438
Dividendes de CCI et CCA	10 455	10 186
Réserves légales	53 785	52 602
Autres réserves	17 928	17 534
Report à nouveau	- 3	- 1
Report à nouveau suite changement de méthode	- 743	
Résultat	83 125	81 759

Note 38 - Publicité des honoraires des Commissaires aux comptes

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

En milliers d'euros	Mazars	%	Orcom	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	75	100 %	75	100 %
- Missions accessoires		0 %		0 %
Sous-total	75	100 %	75	100 %
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0 %		0 %
- Technologie de l'information		0 %		0 %
- Audit interne		0 %		0 %
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0 %		0 %
Sous-total	0	0 %	0	0 %
Total	75	100 %	75	100 %

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Note 39 - Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que le rapport du président sur le contrôle interne, sont à disposition du public, à l'adresse ci-dessous :

26, rue de la Godde
45 800 Saint Jean de Braye

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire - *Exercice clos le 31 décembre 2007*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur la note 2 «Principes et méthodes comptables» de l'annexe qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- La Caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 32). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques, ainsi que des provisions de passif destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (note 2.3). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité au 31 décembre 2007 pour les principales lignes du portefeuille.
- La Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.11 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations des estimations comptables et des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie et Orléans, le 27 février 2008.

Les Commissaires aux comptes.

MAZARS & GUERARD

Franck Boyer

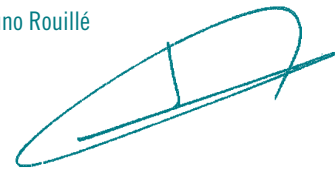


Anne Veaute



ORCOM

Bruno Rouillé



Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire - Exercice clos le 31 décembre 2007

Aux sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Crédit Agricole Covered Bonds et Crédit Agricole SA :

Administrateur concerné : Monsieur P. DERAJINSKI, Directeur Général de votre société et administrateur de la SA Crédit Agricole Covered Bonds.

Nature et objet : Mise en place du programme d'obligations sécurisées (« covered bonds ») à émettre par Crédit Agricole Covered Bonds (CA CB), filiale de Crédit Agricole SA (CA SA), et de l'octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de la Caisse.

Suite à la mise en place de cette structure le Conseil d'administration du 13 novembre 2007 a approuvé :

- La convention de Garantie Financière entre la Caisse régionale, CA CB, et CA SA,
- La convention d'Avances entre la Caisse régionale et CA SA,
- La convention de Définitions et d'Interprétation entre CA SA, la Caisse régionale, et CA CB,
- Le pacte de Gouvernance entre CA SA et la Caisse régionale.

Aucune exécution de ces conventions n'a été observée sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

APIS-CA S.A. - GIE APIS

APIS assure la commercialisation pour le compte de votre Caisse régionale des logiciels informatiques constituant l'offre « EXA PLUS » (système d'information bancaire) :

Facturation par la Caisse régionale des prestations réalisées pour le compte d'APIS dans le cadre de la conception et mise en place des projets informatiques,..... 648 836 € TTC

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE BOURGOGNE

Refacturation de frais de fonctionnement dans le cadre des missions de la Fédération :

Facturation par la Fédération à votre Caisse régionale, 12 795 € TTC

FÉDÉRATION RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU CENTRE

Refacturation de frais de fonctionnement dans le cadre des missions de la Fédération :

Facturation par la Fédération à votre Caisse régionale, 12 044 € TTC

GIE EXAPROD

Le GIE EXAPROD assure une prestation globale informatique selon une convention de partenariat :

• Facturation par le GIE EXAPROD à votre Caisse Régionale, 12 671 944 € TTC

• Facturation par votre Caisse Régionale au GIE EXAPROD, 702 476 € TTC

SARL INFOR-CENTRE

La société INFOR-CENTRE assure notamment les locations des terminaux de paiements électroniques à votre Caisse régionale :

• Facturation par INFOR-CENTRE à votre Caisse Régionale, 441 514 € TTC

• Facturation par votre Caisse Régionale à INFOR-CENTRE, 18 196 € TTC

CAISSES LOCALES

Sont concernées les Caisses locales suivantes : Artenay, Bourges Littré, Chatillon Coligny, Charité sur Loire, Château Chinon, Cosne sur Loire, Decize, Entre Loire et Nièvre, Fleury-Saran, Henrichemont, Les Aix d'Angillon, Meung sur Loire, Montargis, Nevers, Orléans la Source/St Cyr, St Amand Montrond, Vailly sur Sauldre, Vierzon.

Commissions d'engagement versées par votre Caisse régionale aux Caisses locales pour les crédits octroyés par ces dernières, 689 040 €

Dépôt en compte-courant des caisses locales au 31 décembre 2007 :

• Comptes-courants bloqués, 44 697 727 €

• Comptes-courants ordinaires, 15 051 106 €

Intérêts versés par votre Caisse régionale aux Caisses locales sur :

• Comptes-courants bloqués, 2 544 272 €

• Comptes-courants ordinaires, 443 709 €

Facturation par votre Caisse régionale de frais de gestion, 17 149 € TTC

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Courbevoie et Orléans, le 27 février 2008.

Les Commissaires aux comptes.

MAZARS & GUERARD
Franck Boyer



Anne Veaute



ORCOM
Bruno Rouillé

